



Règlement 2017



Article 1 : objet



Développer l'intérêt des élèves de collège et de lycée pour le secteur de la construction

Le Concours BATISSIEL vise à développer l'intérêt des élèves de collège et de lycée pour le secteur de la construction par une approche du monde professionnel à travers la connaissance **des ouvrages du bâtiment** et **des métiers** associés à leur conception et leur réalisation.

Ce concours apporte une contribution à l'éducation, à l'orientation, à la citoyenneté, pour accroître la culture générale des élèves, les sensibiliser au développement durable et à la démarche plus générale de la « ville intelligente » et connectée.



Une production d'équipe

Le concours BATISSIEL récompense le travail collectif d'une équipe d'élèves pour la production d'une réalisation (maquette physique ou virtuelle, production numérique...) permettant l'analyse d'un ouvrage du bâtiment, de génie civil ou de l'urbanisme.



Un projet qui favorise l'interdisciplinarité

La participation au concours est l'occasion de favoriser l'interdisciplinarité en mobilisant plusieurs enseignants de disciplines différentes pour mener à bien un projet.

Ce concours peut notamment s'inscrire dans le cadre des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) du cycle 4 au collège.



Article 2 : organisateurs

Le concours Batissiel est organisé dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de l'Éducation Nationale, la fondation École Française du Béton, la Fédération Française du Bâtiment, la fondation BTP PLUS et la fondation Excellence SMA.



Article 3 : participants

Le concours comprend 3 catégories :

- catégorie « Batissiel collège » pour les équipes constituées d'élèves du cycle 4 ;
- catégorie « Batissiel PRO » pour les équipes constituées d'élèves de SEGPA, d'EREA et de 3^e prépa pro ;
- catégorie « Batissiel lycée » pour les équipes constituées d'élèves de première ou de terminale STI2D ou S-SI.

L'inscription au concours Batissiel est gratuite. Les élèves peuvent être scolarisés en France Métropolitaine, DOM-TOM ou dans un lycée français à l'étranger.



Article 4 : déroulement

Le concours Batissiel est organisé en deux étapes : une sélection académique si le nombre de candidats le justifie ou une sélection inter-académiques et une finale nationale.



Article 5 : production attendue

La production attendue tient compte des éléments suivants :

- prise en compte des contextes historique et socio-économique ;
- mise en évidence de **l'impact environnemental des ouvrages, de la gestion des énergies et des informations, des questions de santé et de sécurité** ;
- justification des solutions constructives et des choix des matériaux de construction ;
- prise en compte des normes et des consignes de sécurité ;
- exposé argumenté qui permet aux élèves de mettre en valeur leur créativité, de faire état des démarches utilisées (investigation, résolution de problèmes techniques, conduite de projet) ;
- utilisation des **outils numériques pour simuler des comportements de matériaux et/ou de structures, pour piloter des systèmes** ;
- références variées aux métiers du bâtiment ;
- partenariats engagés avec des professionnels (entreprises du bâtiment, architectes, urbanistes, collectivités locales ou territoriales, fabricants de matériaux et de matériels...), avec des établissements de formations technologiques et professionnelles, des centres de formation d'apprentis ;
- relations avec les fédérations départementales ou régionales du bâtiment ;
- réalisation d'une maquette réelle ou virtuelle pour les catégories collège et PRO. Pour la catégorie lycée, une maquette virtuelle est obligatoire, elle peut être accompagnée d'une maquette réelle ;
- **approches interdisciplinaires multiples** ;
- implication des différentes disciplines, dans le cadre d'un EPI pour le collège.

Lors de la finale, la présentation orale par les élèves d'une durée de **dix minutes** est suivie d'un échange d'une durée de **dix minutes** avec le jury afin d'approfondir les sujets exposés.



5.1) Catégorie « Batissiel Collège »

Le projet peut être conduit dans le cadre de **l'enseignement de la technologie au cycle 4 ou dans celui d'un EPI ou dans le cadre d'un atelier scientifique ou pédagogique**. Il est également possible que ce projet soit l'objet d'un projet en technologie prolongé ensuite dans un EPI (ou l'inverse).

La production comporte une présentation orale, la réalisation collective d'une maquette et un poster de présentation du projet d'un format maxi de 650 mm x 1 000 mm.

Le jury sera particulièrement attentif aux expérimentations conduites.



5.2) Catégorie « Batissiel PRO »

La production est relative à un projet : une maquette réelle ou virtuelle pour illustrer un ouvrage, un principe technique. Elle s'accompagne d'une présentation orale ainsi que de la réalisation d'un poster de présentation du travail d'un format maxi de 650 mm x 1 000 mm.

Le jury sera particulièrement attentif aux solutions techniques présentées.



5.3) Catégorie « Batissiel Lycée »

Le sujet présenté doit s'appuyer sur un projet associant plusieurs technologies. Une approche conjointe des questions liées aux **matériaux et aux structures, aux énergies et aux informations** est demandée conformément aux programmes développés en STI2D ou en S-SI.

Le sujet doit relever des problématiques du bâtiment.

Le jury sera particulièrement attentif aux solutions présentées, à l'évolution des solutions techniques et au concept « BIM » (building information modeling ou modélisation des données du bâtiment et des infrastructures).

Cette production s'accompagne de la réalisation d'un poster de présentation de l'étude d'un format maxi de 650 mm x 1 000 mm.



Article 6 : constitution du jury



Sélections académiques

Lorsque le nombre de candidats le justifie, un jury académique est organisé à l'initiative des corps d'inspection et des responsables de l'organisation nationale. La présence de professionnels du bâtiment dans ces jurys est requise.

Sélections inter-académiques

Pour éviter le déplacement des candidats, le jury visionnera les vidéos des prestations transmises par téléchargement. Les modalités précises seront communiquées aux personnes concernées environ 3 semaines après la clôture des inscriptions.

Finale nationale

Trois jurys distincts (un par catégorie), composés de représentants du ministère de l'Éducation nationale, de professeurs ainsi que de professionnels du bâtiment sont mis en place.

La finale nationale s'effectue **devant un jury**. Trois élèves (maximum) assureront la présentation orale du projet en s'appuyant sur les supports de leur choix (diaporama, réalisation physique, extrait de film, maquette...).

Les équipes sélectionnées par les jurys académiques et inter-académiques participeront à la finale nationale le : **7 juin 2017 à Paris.**

Pour les sélections inter-académiques, académiques et pour la finale nationale, les jurys sont souverains dans leurs décisions et aucun appel ne pourra être fait. Le jury attribuera des prix et éventuellement des mentions. Les présentations orales des candidats seront publiques. Les délibérations du jury national s'effectueront à huis clos.

Article 7 : inscriptions

La date de clôture définitive des inscriptions pour chacune des trois catégories est fixée au :

15 janvier 2017 à minuit.

Pré-inscription par internet :

Les inscriptions à ce concours se font dans un premier temps par une pré-inscription sur l'un des sites suivants :

↪ <http://batissiel.information-education.org/>

↪ <http://eduscol.education.fr/sti/domaines/technologie-au-college>

↪ <http://eduscol.education.fr/sti/domaines/enseignements-scientifiques-et-technologiques-en-cycle-terminal>

Rubrique « Concours Batissiel / Batissiel 2017 »

L'adresse courriel professionnelle de l'enseignant de la classe sera utilisée pour communiquer toutes les informations pour le suivi du concours. Un contact sera pris par mail avec cet enseignant dans la semaine qui suivra la clôture des inscriptions.



Article 8 : lots

Trois types de lots seront attribués à l'issue de la finale :

- aux élèves des classes participantes ;
- aux élèves des classes primées ainsi qu'à l'enseignant qui les aura encadrés ;
- aux établissements (Ce lot deviendra la propriété de l'établissement et les contraintes liées à cette propriété s'appliqueront (maintenance, réparations éventuelles...)).

Aucune contrepartie financière ou aucun échange de lot ne sera pratiqué.



Article 9 : responsabilités et financements



Sélections académiques et inter-académiques

Les élèves participant à ce concours mènent des activités et se déplacent sous la responsabilité pédagogique, administrative et financière de leur établissement qui contractera une assurance en conséquence.



Finale nationale

Le déplacement de trois élèves au maximum et d'un accompagnateur est pris en charge financièrement par les partenaires associés à l'organisation du concours Batissiel suivant des modalités qui seront communiquées aux personnes concernées. Les élèves et leur accompagnateur restent sous la responsabilité pédagogique et administrative de leur établissement qui contractera une assurance en conséquence.



Article 10 : modalités pratiques

En cas de réalisation d'un objet réel par les élèves, ses dimensions doivent permettre un transport aisé qui ne doit pas nécessiter des frais supplémentaires à l'organisation nationale pour son acheminement sur les lieux du concours.

Chaque élément constitutif de l'objet doit pouvoir être contenu dans un volume maximal de dimension 800 mm x 800 mm x 800 mm, sa masse ne doit pas dépasser 25 kg et il doit pouvoir être acheminé par les transports en commun.

Il est possible de rendre compte d'une réalisation réelle par une vidéo ou une maquette.

Article 11 : restrictions

Si des circonstances particulières l'y contraignent, l'équipe organisatrice du concours se réserve le droit d'écourter, de suspendre, de modifier ou d'annuler le présent concours.

Le fait de participer au concours implique l'acceptation **sans restriction ni réserve** du présent règlement.

Article 12 : droits

Les participants à ce concours autorisent à **titre gracieux** et à des **fins pédagogiques** l'utilisation sans but lucratif des productions réalisées avec mention des auteurs.

Les professeurs responsables s'assureront que leurs élèves auront bien le droit d'utiliser les images, sons, et/ou textes qu'ils présenteront.

Les établissements doivent s'assurer que les parents des élèves mineurs donnent le droit à l'utilisation à titre gracieux des images de leurs enfants qui pourront être prises à l'occasion des sélections académiques et de la finale nationale. Si besoin, les enseignants pourront se procurer un imprimé nécessaire à cette autorisation auprès de l'organisation nationale.

